

COP21

**POUR UN ACCORD CLIMATIQUE JUSTE ET
AMBITIEUX POUR LES PLUS VULNÉRABLES**

Demandes de CARE International pour les négociations
climatiques de Paris (France) en 2015



Objet du document

Ce document présente les sujets-clé inscrits à l'ordre du jour de la Conférence Paris Climat 2015 (COP21) placée sous l'égide des Nations Unies et résume les principales attentes de CARE vis-à-vis de ce sommet.

CARE exhorte les gouvernements qui participent à la COP21 de:

1. **Limiter le réchauffement climatique à +1,5°C en réduisant de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies fossiles et en accélérant la transition vers les énergies renouvelables**
2. **Renforcer les capacités d'adaptation des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, tout en les aidant à faire face aux pertes et dommages inévitables**
3. **Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables et les plus marginalisées face au changement climatique**
4. **Augmenter les financements vers les pays et les communautés les plus pauvres, en particulier les populations vulnérables et marginalisées**
5. **S'assurer que les actions de lutte contre le changement climatique respectent et promeuvent l'égalité de genre et les droits humains.**

Les images en couverture

Le garçon dans l'eau : Le Bangladesh est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique, souvent frappé par des événements climatiques extrêmes comme des tempêtes, des inondations ou par la hausse du niveau de la mer. Photo: CARE/Bill Dowell

La femme dans le désert : En prévision des pluies à venir, Fatima Adam, 46 ans, plante des graines de millet dans un champ à l'orée du village de Torgo. Au Tchad, à cause d'une sécheresse persistante, la frange sahélienne a subi une importante crise alimentaire. CARE vient en aide aux petits agriculteurs afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques agricoles à la variabilité croissante des précipitations et des températures. Photo: CARE/Brendan Bannon

La femme avec les feuilles : La productrice de mangrove, Bui Thi Din, prend soin de jeunes plants de mangrove dans une ferme près de la municipalité de Da Loc. Elle fait partie d'un groupement de femmes et a reçu plusieurs formations de CARE. Photo: CARE/Sascha Montag

Sommaire

COP21: Pour un accord climatique juste et ambitieux pour les plus vulnérables

Introduction	4
1. Limiter le réchauffement climatique à +1,5°C en réduisant de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies fossiles et en accélérant la transition vers les énergies renouvelables	6
2. Renforcer les capacités d'adaptation des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, tout en les aidant à faire face aux pertes et dommages inévitables	7
2.1 L'adaptation aux impacts du changement climatique	7
2.2 Remédier aux pertes et dommages dus aux effets du changement climatique	8
3. Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables et les plus marginalisées face au changement climatique	10
4. Augmenter les financements vers les pays et les communautés les plus pauvres, en particulier les populations vulnérables et marginalisées	11
5. S'assurer que les actions de lutte contre le changement climatique respectent et promeuvent l'égalité de genre et les droits humains	13
Notes de fin de document	15



Niva Quiñones, 50 ans, décrit comment le glacier derrière elle est en train de fondre. Niva est la présidente de sa communauté, Vilcacoto, et explique qu'à mesure que le glacier fond, sa communauté perd sa principale source d'eau pour l'agriculture. Photo: CARE Peru/Zak Bennett

Introduction

Luttes contre le changement climatique et la pauvreté vont de pair

Les causes et les conséquences du changement climatique reflètent l'une des plus grandes injustices de notre époque. Des milliards de personnes vivant dans la pauvreté –pourtant les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre –subissent le plus sévèrement les impacts du changement climatique.

Dans les nombreux pays où CARE travaille, les effets dévastateurs du changement climatique limitent ou réduisent à néant les progrès réalisés en matière de développement au cours des dernières décennies. Les changements climatiques accentuent les injustices sociales et économiques, notamment les inégalités de genre. En raison de la multiplication des catastrophes naturelles liées au climat, les populations pauvres sont de plus en plus forcées d'abandonner leurs maisons. Ce dérèglement progressif et alarmant du climat a un impact particulièrement néfaste sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

La vision portée par CARE d'un monde d'espoir, de tolérance et de justice sociale, duquel la pauvreté a été éradiquée et dans lequel les individus vivent dans la dignité et la sécurité, est de plus en plus compromise face à la hausse constante du

volume des émissions de gaz à effet de serre et des impacts du changement climatique de plus en plus sévères. Les actions entreprises jusqu'alors au niveau international sont bien loin de la mobilisation nécessaire pour lutter efficacement contre le changement climatique. La COP21 qui se tient à Paris en décembre 2015 constitue un tournant décisif. Il permettra de tester la capacité réelle des gouvernements à accélérer les efforts pour éviter les effets les plus dangereux du changement climatique, promouvoir l'équité et concrétiser les engagements pris dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD).

Renforcer l'action : vers moins d'émissions et plus de financements

Les modes de production et de consommation non durables contribuent au changement climatique et contribuent à creuser les inégalités en termes d'accès et d'utilisation des ressources. Pour éviter les pires impacts du changement climatique, 80 % des réserves mondiales d'énergies fossiles doivent rester dans les sols. Pourtant, les gouvernements continuent de subventionner les infrastructures émettant beaucoup de carbone à hauteur de plusieurs centaines de milliards de dollars américains¹. De nombreux pays ont récemment annoncé leurs objectifs de réduction des émissions à travers leurs « contributions prévues déterminées au niveau national » (CPDN), qui commencent à infléchir la courbe de croissance des émissions. Toutefois,

l'écart entre les initiatives entreprises et celles nécessaires demeure significatif, et place le monde sur une trajectoire d'augmentation de la température de 3°C ou plus. Prendre des mesures fortes contre les changements climatiques contribue à une amélioration de la qualité de l'air, de la santé, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et offre de nouvelles opportunités pour réduire les inégalités et sécuriser les moyens de subsistance des populations pauvres. Des solutions énergétiques propres sont déjà disponibles et de moins en moins coûteuses

Les engagements financiers pris à ce jour vis-à-vis du Fonds vert pour le climat, afin de soutenir des projets d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement, s'élèvent à environ 10 milliards de dollars américains. Malgré ce début encourageant, l'écart est considérable entre les fonds promis et les besoins des populations vulnérables des pays en développement d'une part, et les fonds réellement reçus pour aider les populations à s'adapter et à faire face aux pertes et dommages, d'autre part². En outre, le Rapport mondial sur l'adaptation publié en 2014 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement établit que le coût de l'adaptation dans les pays en développement devrait être deux ou trois fois supérieur à celui précédemment estimé à hauteur de 70 à 100 milliards de dollars américains³. Les financements publics actuels mis à disposition par les pays développés pour soutenir l'adaptation sont estimés à environ 5 milliards de dollars américains par an. Plus nous tardons à agir, plus les coûts liés à la réduction des émissions et l'adaptation augmentent.

Susciter un élan mondial de lutte contre le changement climatique

La COP21 doit marquer un tournant dans la lutte mondiale contre les changements climatiques. L'Accord de Paris, qui devrait entrer en vigueur d'ici à 2020, représente une opportunité sans précédent de conclure un accord à long terme, équitable et juridiquement contraignant, permettant d'éviter de nouvelles catastrophes climatiques. Cet accord doit permettre d'accélérer le développement des énergies renouvelables, d'amorcer une réduction progressive mais inéluctable des émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies fossiles et de renforcer l'adaptation des populations vulnérables aux changements climatiques.

A lui seul, l'Accord de Paris ne résoudra pas la crise climatique mais il pourra susciter un élan mondial d'envergure. Les gouvernements doivent faire preuve d'audace et redonner de l'espoir et de la confiance à ceux qui subissent le plus sévèrement les impacts du changement climatique. Faire endosser la responsabilité d'agir aux futurs décideurs et générations n'est pas une option. La COP21 offre également aux citoyens du monde entier la possibilité de partager leurs initiatives et leurs solutions. Chaque gouvernement, chaque entreprise, chaque organisation et chaque personne doit ainsi agir individuellement et collectivement. Nous n'avons pas de temps à perdre.



Le changement climatique entraîne une hausse des températures dans les océans contribuant à la hausse des tempêtes violentes. Au Vanuatu, le cyclone Pam a causé d'importants dommages en Mars 2015. Photo: CARE/ Ben Bohane

1. Limiter le réchauffement climatique à +1,5°C en réduisant de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies fossiles et en accélérant la transition vers les énergies renouvelables

Le monde se réchauffe à une vitesse alarmante. Alors que la température moyenne mondiale a augmenté de près d'1°C au cours du siècle dernier, elle pourrait augmenter de 4°C par rapport aux niveaux préindustriels avant la fin de ce siècle⁴ si la trajectoire actuelle des émissions était maintenue. Alors que les effets du changement climatique sont de plus en plus visibles et ne vont cesser de croître, de plus en plus de parties prenantes prennent conscience qu'un réchauffement de 2°C ne permettra pas de protéger tous les individus. Les discussions entre experts organisées dans le cadre de la CCNUCC l'ont d'ailleurs confirmé⁵. Plus de 100 pays en développement et des centaines d'organisations de la société civile exigent que le réchauffement mondial soit limité à 1,5°C, afin de limiter l'ampleur des impacts irréversibles dus au changement climatique et des pertes et dommages supplémentaires⁶. À cet égard, l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté en septembre 2015 soutient l'adoption d'un objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C⁷.

En parallèle, des transformations positives sont à l'œuvre dans le monde entier. Les énergies renouvelables sont de plus en plus accessibles et de moins en moins onéreuses. Le nombre d'entreprises s'engageant à avoir recours exclusivement aux énergies renouvelables ne cesse de croître. De plus en plus d'acteurs désinvestissent leur argent des entreprises produisant les énergies fossiles⁸, qui se voient affaiblies face à l'expansion des énergies renouvelables. Par ailleurs, ces dernières constituent le plus souvent la solution la plus abordable et durable pour les populations les plus pauvres. Ces dynamiques se reflètent dans les plans d'action proposés par les gouvernements. Les « contributions prévues déterminées au niveau national » (CPDN), soumises par plus de 170 pays, sont un point de départ important et contribuent à combler l'écart entre les besoins et les mesures mises en œuvre. Le niveau d'ambition reste toutefois bien trop modeste notamment en raison de nombreuses contributions « inadéquates » ou pour le moins « modérées » venant particulièrement des pays développés. Au vu des contributions actuellement sur la table, nous sommes toujours en proie à un réchauffement de 3°C qui aurait des impacts dévastateurs⁹.

Dans ce contexte, l'équité signifie que le calcul de la juste contribution des états en termes de réduction des émissions prenne en compte leurs responsabilités historiques et leurs

capacités (notamment en fonction des seuils de pauvreté), tel que proposé dans le *2015 Civil Society Equity Review*¹⁰. Le nouvel accord climatique devra encourager chaque pays à revoir constamment ses engagements à la hausse.

L'Accord de Paris doit clairement signifier aux habitants de la planète et au secteur privé, que la transformation de l'économie mondiale est inévitable, bénéfique et déjà à l'œuvre.

Des transformations d'une telle envergure requièrent plusieurs ingrédients : des objectifs long-terme de limitation de la hausse des températures et des émissions ; une obligation pour les pays de réviser et soumettre de nouveaux engagements toujours plus ambitieux, et fondés sur le principe d'équité.

L'Accord de Paris juridiquement contraignant doit inclure :

- **Un objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C**, allant au-delà de l'objectif actuel de 2°C.
- Un objectif de décarbonisation de l'économie et de sortie des émissions liées aux énergies fossiles d'ici 2050. Il initiera une **réduction progressive et rapide des émissions liées aux énergies fossiles et une transition vers 100% d'énergies renouvelables, propres, efficaces et durables**. Les principaux pays émetteurs, historiquement et actuellement, doivent s'engager dès maintenant dans cette voie.
- **Chaque pays doit s'engager à accroître son ambition climatique au fil des années**, sans possibilité de retour en arrière, et à présenter de nouveaux engagements au moins une fois tous les cinq ans (en présentant des cibles indicatives à long terme). Ces engagements doivent être équitables et cohérents avec le "budget carbone" de chaque pays c'est à dire le quota de tonnes de carbone qu'un pays peut émettre en prenant en compte ses émissions passées. Cela posera les fondations nécessaires à une revue régulière des efforts collectifs entrepris pour atteindre les objectifs de limitation du réchauffement et des émissions; et à la mise en place de mécanismes de rehaussement de l'ambition pour apporter une réponse à la hauteur des besoins.

Par ailleurs, tous les pays doivent accélérer leurs efforts afin d'aller au-delà de leurs engagements en matière de réduction des émissions d'ici 2020 et 2030, et mettre progressivement fin aux mesures contre-productives notamment en stoppant toute subvention aux énergies fossiles.



Shariko, 10 ans, debout devant sa maison détruite par des inondations à Chawhara, au Bangladesh. Sa famille et ses quatre voisins ont tout perdu. CARE Bangladesh et ses partenaires ont travaillé sur l'amélioration des capacités d'adaptation et sur la résilience des communautés face aux catastrophes et aux impacts du changement climatique. Photo: CARE/ Josh Estey

2. Renforcer les capacités d'adaptation des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, tout en les aidant à faire face aux pertes et dommages inévitables

2.1 L'adaptation aux impacts du changement climatique

L'ampleur actuelle des impacts du changement climatique et la vulnérabilité spécifique des populations les plus pauvres rendent la réponse globale en matière d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe d'autant plus nécessaire et urgente. En tant qu'organisation de solidarité internationale travaillant avec de nombreuses communautés vulnérables, CARE considère que promouvoir l'adaptation à base communautaire est une priorité. Ce type d'adaptation doit intégrer des stratégies interdépendantes incluant la promotion de moyens de subsistance résilients au climat, la mise en œuvre d'initiatives de réduction des risques de catastrophe permettant de limiter les impacts des aléas climatiques sur les populations vulnérables, le renforcement des capacités de la société civile locale et des autorités gouvernementales ainsi que des actions de plaidoyer et de mobilisation communautaire pour lutter efficacement contre les causes profondes des vulnérabilités¹¹. CARE est très

active dans les travaux engagés au niveau de la CCNUCC sur l'adaptation. Ceux-ci constituent un forum de négociation et de coopération internationale important pour venir en appui aux pays en développement et les aider à préserver les gains réalisés en termes de développement face au changement climatique.

Ces dernières années, l'adaptation a de plus en plus attiré l'attention car les changements climatiques affectent de plus en plus de personnes. De nombreux gouvernements, en particulier parmi les Pays les Moins Avancés (PMA), ont commencé à élaborer des plans nationaux d'adaptation visant à réduire les vulnérabilités et promouvoir l'intégration de l'adaptation dans les stratégies et programmes nationaux de lutte contre le changement climatique. Les institutions relevant de la CCNUCC, telles que le Comité sur l'adaptation et le Groupe d'experts des Pays les Moins Avancés, assistent les pays dans leurs efforts d'adaptation, et ont contribué à une augmentation des financements climatiques dédiés à l'adaptation.

L'Agenda 2030 pour le développement durable et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe soulignent l'importance de l'adaptation comme stratégie pour préserver les avancées réalisées en termes de développement. LA COP21 offre l'opportunité d'accorder davantage d'attention à l'adaptation, à parité avec l'atténuation.

Dans la cadre de l'Accord de Paris, les pays doivent promouvoir l'adaptation à travers :

- **L'adoption d'un objectif mondial sur l'adaptation**, en vue d'accroître la résilience des communautés. Cet objectif doit reconnaître le lien entre une hausse des températures et la nécessité de mettre en œuvre davantage de mesures d'adaptation et de mobiliser davantage de soutien de financements à cet égard. Les états doivent également reconnaître que la réalisation de cet objectif relève d'une responsabilité commune, qui requiert un soutien particulier aux pays en développement, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée et de capacité respective.
- **L'affirmation de principes fondamentaux tels que l'adaptation à base communautaire équitable entre les femmes et les hommes, participative, et promouvant les droits humains**, basés sur le Cadre de Cancún pour l'adaptation qui fournit des lignes directrices pour les mesures d'adaptation.
- Un engagement de tous les pays à promouvoir **l'intégration des risques climatiques dans la planification et la mise en œuvre de leurs actions** et prévoyant un appui financier et technique pour les pays en développement les plus vulnérables, et à communiquer régulièrement les initiatives planifiées à l'échelle nationale en termes d'adaptation.
- **La mise en place d'une plateforme qui évalue régulièrement les progrès réalisés en matière d'adaptation**, en particulier dans les pays vulnérables, et qui rehausse l'ambition en fonction des besoins d'adaptation.

En outre, dans le cadre de l'augmentation des financements climat requise pour l'avant 2020, 50 % des financements climat publics doivent être alloués à l'adaptation, représentant environ 35 milliards de dollars américains d'ici 2020, ce qui permettra de corriger l'important déséquilibre qui a jusqu'alors été largement en faveur des actions d'atténuation. Des efforts complémentaires doivent être déployés afin d'amplifier les actions d'adaptation, notamment en appuyant l'élaboration des plans nationaux d'adaptation, en contribuant au Fonds pour l'adaptation et au Fonds pour les Pays les Moins Avancés ainsi qu'en soutenant financièrement les organisations de la société civile travaillant sur l'adaptation à base communautaire.

2.2 Remédier aux pertes et dommages dus aux effets du changement climatique

Pour CARE, les pertes et dommages sont un effet résiduel du changement climatique, résultant à la fois d'efforts insuffisants en matière d'atténuation et d'adaptation mais aussi des limites concrètes de l'adaptation, lorsque les impacts sont trop importants.

Remédier aux pertes et dommages est un impératif moral, un enjeu de justice et de défense des droits humains des populations les plus affectées qui sont les moins responsables du changement climatique.

Les pertes et dommages peuvent être réduits par les actions d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe. Mais l'adaptation a des limites comme le reconnaît le cinquième Rapport d'évaluation 2015 du GIEC. En effet, malgré les actions d'adaptation, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles ne permet pas toujours aux pays les plus vulnérables de pouvoir y faire face provoquant alors des crises humanitaires. De la même manière, l'élévation du niveau des mers, la hausse des températures, l'acidification des océans, la fonte des glaciers, la salinisation, la dégradation des terres et des forêts, la perte de la biodiversité et la désertification, sont autant d'obstacles à l'adaptation. S'adapter est souvent impossible dans ces cas-là¹². Une étude récente estime par exemple que les effets de l'acidification non maîtrisée des océans pourraient représenter une perte annuelle de plus d'1 milliard de dollars pour l'économie mondiale d'ici à 2100¹³.

Les pays les plus vulnérables face au changement climatique poussent pour une meilleure prise en compte de la problématique des pertes et dommages dans les négociations depuis 2008. D'importants travaux techniques ont amélioré la compréhension des impacts réels du changement climatique, et préparé ainsi les bases des futures décisions prises par la CCNUCC. La création, à la COP19 de 2013, du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages a constitué une avancée politique. Il fournit aujourd'hui aux pays un cadre institutionnel sous la CCNUCC afin de travailler activement sur les pertes et dommages. Son premier plan de travail biennal pour 2015-2016 couvre des domaines variés tels que les besoins spécifiques des communautés, pays et écosystèmes les plus vulnérables, la réduction des pertes non économiques (telles que les pertes culturelles ou territoriales), les conséquences des changements climatiques lents, l'analyse des instruments financiers nécessaires et les migrations et déplacements climatiques. L'expérience et le travail d'organisations humanitaires telles que CARE constituent des contributions utiles pour ce processus. Un futur plan de travail quinquennal est également envisagé pour la période 2017-2021.

Cette importante phase de démarrage doit poser les bases du travail sur les pertes et dommages, en identifiant les approches les plus pertinentes pour répondre aux diverses problématiques. En raison du caractère durable de l'Accord de Paris, les pays vulnérables veulent être certains que la problématique y soit inscrite et reçoive toute l'attention nécessaire, d'autant plus que les pertes et dommages ne cessent de s'intensifier. Ils souhaitent aussi que les travaux plus techniques menés par le Mécanisme international de Varsovie se poursuivent.

À la COP21, les pays doivent renforcer le traitement des pertes et dommages en :

- **Intégrant la question des pertes et dommages** dus aux effets du changement climatique dans l'**Accord de Paris**, en soulignant notamment le lien avec les efforts d'atténuation et d'adaptation ;
- Veillant à ce que les **dispositions institutionnelles de l'Accord de Paris** permettent de consolider les travaux sur les pertes et dommages en se basant sur le Mécanisme

international de Varsovie. Le mécanisme doit pouvoir évoluer en fonction de la taille des pertes et dommages.

- Intégrant, dans l'**Accord de Paris**, la **nécessité pour les pays qui ont le plus contribué au changement climatique de mettre à disposition des nouveaux moyens financiers et techniques**, pour faire face aux pertes et dommages actuels en se fondant sur le principe des responsabilités et capacités respectives ;
- Convenant que le **Mécanisme de Varsovie continuera ses travaux au-delà de l'examen prévu en 2016**, et consolidera son rôle, en particulier celui de promouvoir la mise en place d'instruments financiers (grâce à l'établissement d'une instance financière) ;
- Encourageant la **mise en œuvre concrète et complémentaire d'initiatives et de cadres qui aident les populations pauvres et vulnérables à remédier aux pertes et dommages** (programme de réparations post catastrophes, programmes régionaux d'assurances pour les plus vulnérables, mécanismes relatifs aux déplacements liés aux changements climatiques...).



Le changement climatique est une question de vie ou de mort en Somalie, les événements météorologiques extrêmes étant de plus en plus fréquents. CARE a travaillé à l'amélioration du système d'eau dans le village de Xaaxi, permettant aux populations locales d'avoir accès à l'eau potable. Photo: CARE/Johanna Mitscherlich

3. Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables et les plus marginalisées face au changement climatique

Le monde n'a probablement jamais été confronté à une situation aussi difficile : il doit lutter contre la faim et la malnutrition dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des ressources naturelles. La société civile, les gouvernements, les chercheurs, les bailleurs de fonds et le secteur privé s'efforcent de trouver des solutions. Cependant, les débats actuels ont tendance à se concentrer, à tort, sur le seul problème de la production alimentaire comme le souligne un récent rapport de CARE et de ses partenaires¹⁴.

Si nous voulons atteindre le nouvel Objectif mondial de développement durable sur l'éradication de la faim d'ici à 2030, nous devons combattre les inégalités qui existent dans notre système alimentaire.

À l'heure du changement climatique, les systèmes agricoles et alimentaires doivent être à la fois **durables** et **productifs**. Mais nos efforts ne doivent pas s'arrêter là : ces systèmes doivent être **rentables pour** les populations qui en vivent ; ils doivent être **équitable**s, pour que les différents acteurs du marché aient un pouvoir de négociation similaire, pour garantir aux producteurs un accès sûr aux ressources et à des aliments nutritifs. Ces systèmes doivent aussi être **résilients**, afin de renforcer les capacités des populations vulnérables à faire face aux chocs économiques, à l'instabilité politique et aux aléas naturels, et qu'elles puissent par la suite sortir de la pauvreté.

Les changements climatiques ont de graves conséquences pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les récentes prévisions montrent que le réchauffement mondial pourrait réduire la production agricole de 2 % par décennie jusqu'à la fin du siècle¹⁵. Les changements climatiques impactent également la qualité et le prix des denrées alimentaires ainsi que l'accès à l'eau potable. D'ici à 2080, ils pourraient accroître de 600 millions le nombre des personnes souffrant de la faim¹⁶. Bien que l'agriculture et les autres usages des terres émettent d'importants volumes de

gaz à effet de serre, les gouvernements doivent s'assurer que les mesures de réduction des émissions – et d'adaptation – protègent également les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les droits des producteurs alimentaires.

À Paris, les gouvernements doivent faire face à ce défi de manière adéquate et :

- **Adopter des dispositions dans l'Accord de Paris, afin de s'assurer** que les initiatives de lutte contre les changements climatiques protégeront et ne nuiront pas à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus pauvres. Ces dispositions doivent s'appliquer sans délai ;
- Décider d'élaborer (en 2016) des **principes et directives environnementales et sociales**, qu'il conviendra de mettre en place avant le début du nouvel accord, en vue de protéger et de promouvoir la sécurité alimentaire, les droits fonciers et l'intégrité environnementale des écosystèmes naturels ;
- Intensifier (en 2016) les efforts déployés en vue d'**accroître la résilience climatique des systèmes alimentaires**, en particulier celle des petits producteurs alimentaires, grâce à plus de partage d'expériences, notamment sur les initiatives d'adaptation communautaires, à des financements climat supplémentaires, à l'intégration des risques climatiques dans la planification agricole. Le programme de travail de la CCNUCC sur l'agriculture doit être utilisé à cette fin.



Norma Castillo, à Shullcas au Pérou, plante des arbres dans le cadre d'un projet de restauration sur l'impact du recul rapide des glaciers dans les Andes tropicales. Photo: CARE/Ana Castañeda Cano



Des travailleuses immigrées stockent des provisions alimentaires en Thaïlande. Après une forte inondation, le niveau de l'eau a augmenté de près d'un mètre dans beaucoup de zones habitées, ralentissant les transports et l'accès aux populations affectées. Photo: CARE/Raks Thai

4. Augmenter les financements vers les pays et les communautés les plus pauvres, en particulier les populations vulnérables et marginalisées

Les effets du changement climatique génèrent d'importants coûts, en particulier pour les pays et les communautés vulnérables. Des scientifiques estiment que ces coûts représentent actuellement quelques 75 à 100 milliards de dollars par an dans les pays en développement. Ces chiffres pourraient être sous-estimés selon des études récentes car certains des effets ont été omis dans les simulations précédentes¹⁷. Les coûts augmenteront de toute évidence dans les prochaines décennies en raison de l'évolution des effets climatiques. Le niveau du réchauffement mondial sera décisif. Dans le scénario d'une hausse des températures de 4°C d'ici à la fin du siècle, le coût de l'adaptation sera plus élevé – et ceci dès les prochaines décennies – que dans celui d'une hausse des températures de 2°C. Les coûts des dommages résiduels progresseront encore en cas d'adaptation inadéquate¹⁸.

Même si la communauté internationale ne peut couvrir l'ensemble de ces coûts, les pays développés ont l'obligation d'aider les pays pauvres à s'acquitter du coût de l'adaptation,

comme le stipule la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. L'engagement pris par les pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars d'ici à 2020 pour des projets de lutte contre les changements climatiques menés dans les pays en développement, n'a pas permis, malgré quelques progrès, une évolution vers des financements publics prévisibles et fiables¹⁹.

Le manque d'ambition en matière de financement public pour le climat pose un sérieux problème.

Les gouvernements ne doivent pas compter sur le secteur privé pour assumer la majeure partie des financements nécessaires. Ils doivent accroître leurs engagements pour inciter le secteur privé à investir.

Plusieurs points positifs sont tout de même à souligner : le financement de l'adaptation est plus important aujourd'hui qu'il y a quelques années. Le Fonds vert pour le climat s'est ainsi

engagé à financer l'adaptation à hauteur de 50%. De nombreux pays en développement prennent des mesures d'adaptation à leur niveau, comme le montrent leurs contributions prévues au niveau national (CPDN) ou leurs plans nationaux d'adaptation. De plus, plusieurs institutions de financement du développement intègrent les risques climatiques de manière transversale dans leurs portefeuilles.

Il y a toutefois d'importantes lacunes. Le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds pour l'adaptation gèrent une longue liste de projets qui pourraient être mis en œuvre sans délai mais sont en attente à cause de fonds insuffisants. Le niveau des financements climat des prochaines années reste incertain.

L'Accord de Paris doit contribuer à obtenir de nouveaux financements, en particulier pour les besoins des populations les plus pauvres et vulnérables, conformément aux engagements pris dans le cadre de la CCNUCC. Il doit également orienter de manière plus ample les investissements vers la résilience climatique. À Paris, les pays devraient :

- **Prioriser** les populations, communautés et pays les plus pauvres et vulnérables lors de l'allocation des financements adaptation.

- Mettre en place, dans l'**Accord de Paris**, un processus qui demandera aux pays de mettre sur la table de manière régulière des objectifs **de financements publics** (séparant l'atténuation et l'adaptation²⁰). Ces financements doivent venir des pays développés et être complétés par ceux de pays étant en capacité de le faire. Ce processus doit être fondé sur les besoins identifiés dans les pays pauvres, en tenant compte de la hausse prévisionnelle des températures et de sa limite fixée à 1,5°C. L'objectif de 100 milliards de dollars doit servir de point de départ. Ce processus permettra plus de prévisibilité et de redevabilité.
- Mettre en œuvre un prix du carbone, en vue de générer de nouveaux fonds, par exemple dans le cadre de **contributions fournies par les transporteurs aériens et maritimes internationaux**. Ces mesures pourraient produire d'importantes ressources additionnelles mais doivent être mises en place en respectant les besoins des plus pauvres. L'Accord de Paris pourra encourager ce type de mesures dans le cadre d'un programme de travail spécifique initié en 2016.
- **S'engager à réorienter les investissements et les politiques** qui doivent être résilients, cohérents avec la limite de 1,5°C de réchauffement mondial et respecter des normes environnementales et sociales strictes.



Des centaines de millions de personnes pourraient souffrir de la faim, en particulier les femmes et les enfants, à cause du changement climatique. Manju B.K et Sobha B.K travaillent avec le reste de leur famille pour planter des graines de millet dans leur champ, à Mulpani VDC, dans la région de Dhading, au Népal. Photo: CARE/ Brian Sokol



Les éleveurs dans la région de Borana, en Ethiopie, sont confrontés à un avenir incertain, les sécheresses et les inondations étant de plus en plus intenses que dans le passé. Le changement climatique a déjà des impacts importants sur les conditions de vie des communautés rurales et particulièrement des petits agriculteurs, dont la majorité sont des femmes. Jilo Gasara, 30 ans, fait partie d'un groupement de femmes que CARE soutient afin de les aider à mieux gérer leurs ressources. CARE 2009/Stuart Dunn

5. S'assurer que les actions de lutte contre le changement climatique respectent et promeuvent l'égalité de genre et les droits humains

Le changement climatique n'est pas seulement une question environnementale, c'est une question de droits humains²¹. Les populations vivant dans la pauvreté, qui ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre, sont les plus affectées par les effets du changement climatique et les moins préparées pour y faire face. Pour les femmes et les filles qui vivent en situation de pauvreté ou appartiennent à des groupes vulnérables, les inégalités de genres aggravent souvent les impacts du changement climatique. Leur accès et contrôle sur des ressources cruciales pour s'adapter est souvent restreint. Les inégalités de genre sont un obstacle persistant à l'instauration d'un monde d'espérance, de tolérance et de justice sociale.

CARE estime que la lutte contre le changement climatique et la réduction des inégalités de genres sont essentielles à l'établissement d'un monde juste et durable dans lequel les

droits humains seraient une réalité pour tous²². Si des progrès importants ont été accomplis pour attirer l'attention sur les inégalités de genres dans le cadre de la CCNUCC, les discussions ont principalement été centrées sur la composition des organismes de gouvernance. Le déséquilibre hommes-femmes s'est pourtant récemment accentué et les hommes y sont plus souvent majoritaires que les femmes²³. Il convient de noter que le programme de travail de Lima sur l'égalité de genres, adopté à la COP20, commence à prendre en compte certaines de ces problématiques essentielles, comme la prise en compte du genre dans les actions d'atténuation et d'adaptation.

La transition vers une économie bas-carbone et des communautés résilientes offre la possibilité de lutter contre les changements climatiques tout en promouvant les droits humains et l'égalité de genre. Toute approche orientée sur les droits humains met en évidence les liens existants entre les dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques de la problématique climatique ; renforce l'efficacité à long terme des initiatives climatiques ; et favorise les appuis publics les concernant. En vertu du respect des droits humains, les États sont tenus de protéger les populations dont les droits sont affectés par le changement climatique, en priorité celles qui sont le plus vulnérables²⁴.

L'inclusion, dans l'Accord de Paris, des références aux droits humains et à l'égalité de genre renforcerait les obligations définies par la CCNUCC, ainsi que celles fixées par les traités internationaux ratifiés pour des droits humains. La CCNUCC (à travers les Accords de Cancún de 2010), le Conseil des droits de l'homme et diverses résolutions ont déjà acté le fait que les pays doivent veiller à ce que leurs actions de lutte contre le changement climatique respectent les droits humains²⁵. Un nombre significatif de pays a, dans les contributions nationales (CPDN), mis en évidence la nécessité d'intégrer les droits humains et l'égalité de genre comme des principes directeurs des initiatives climatiques. Toute approche du changement climatique fondée sur les droits humains et centrée sur la responsabilisation, la participation et la transparence, contribue à mobiliser la société autour de solutions durables. Les droits humains fondamentaux, tels que le droit de participer aux prises de décision, augmentent l'appui et l'adhésion du grand public aux politiques climatiques.

La COP21 est une occasion d'établir un nouveau cadre pour les initiatives climatiques. Ce cadre visera à réduire les discriminations, l'exclusion et les inégalités, et à garantir la participation des populations affectées, en particulier celles

marginalisées et vulnérables, aux programmes d'adaptation et d'atténuation conçus pour les aider. L'Agenda 2030 pour le développement durable adresse un signal fort sur la nécessité d'adopter des approches intégrées pour le développement durable.

À Paris, les gouvernements doivent :

- Inclure, dans la partie opérationnelle de l'Accord de Paris, une reconnaissance des **droits humains** : droit des populations autochtones, égalité de genre, participation entière et égale des femmes, droit à une transition juste et équitable, sécurité alimentaire. Ces droits doivent être **des principes directeurs clés des initiatives climatiques**.
- Veiller à ce que ces principes s'appliquent à toutes les initiatives climatiques, notamment celles programmées dans l'Agenda de Lima.
- S'engager à promouvoir la mise en œuvre de ces principes, sans délai et au-delà de 2020, date à laquelle l'accord entrera en vigueur ; et à suivre leurs progrès, notamment au niveau des fonds climat internationaux, dans le cadre d'un programme de travail de la CCNUCC.



Les conditions météorologiques sont en train de changer partout dans le monde à cause du changement climatique. Cette année, la mousson au Népal a été moins forte que les années précédentes. « Quand je rentre chez moi après avoir travaillé dans mes champs, je me demande tout le temps si cela vaut la peine de travailler autant pour semer des cultures. Je pense que je ne vais pas réussir à récolter un seul grain de riz cette année » dit Rana Kumari Thapa Magar. CARE/Brian Sokol

Notes de fin de document

1. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15105.pdf>
2. <http://www.oecd.org/environment/cc/Climate-Finance-in-2013-14-and-the-USD-billion-goal.pdf>
3. PNUÉ (2014) : The Adaptation Gap Report. <http://www.unep.org/climatechange/adaptation/gapreport2014/>
4. http://www.climatechange2013.org/images/uploads/WGIAR5-SPM_Approved27Sep2013.pdf
5. <http://unfccc.int/resource/docs/2015/sb/eng/inf01.pdf>
6. Voir par ex. le site cogéré par CARE <http://www.1o5C.org>
7. http://www.un.org/climatechange/wp-content/uploads/2015/09/Key-Messages-Infomal-Lunch_FINAL.pdf
8. Le rapport d'Arabella Advisors, publié le 22 septembre 2015, montre que plus de 400 institutions et 2 000 personnes ont promis d'abandonner les carburants fossiles, ce qui représente 2,6 billions de dollars. Cet engagement inclut les gouvernements et les investisseurs de 43 pays et de multiples secteurs, tels que les fonds de pension, la santé, l'éducation, les organisations charitables, les organisations confessionnelles, les associations de loisirs, la justice climatique et les municipalités.
9. Voir par ex. Climate Action Tracker, qui classe l'action de l'Australie, du Canada, du Japon et de l'Indonésie comme « inadéquate » et celle de l'Union européenne, de l'Inde, de la Norvège et des États-Unis (parmi d'autres pays) comme « modérée ».
10. Civil Society Review (2015) : <http://civilsocietyreview.org/>
11. Pour plus de détails sur l'approche de CARE fondée sur les communautés en matière d'adaptation, voir CARE International (2014) : Community-based Adaptation in practice: A global overview of CARE International's practice of Community-based Adaptation (CBA) to climate change, <http://www.careclimatechange.org/publications/adaptation>
12. Voir CARE, ActionAid et WWF International (2013) : Tackling the climate reality, <http://www.care.org/sites/default/files/documents/tackling-the-climate-reality-2013.pdf>
13. <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-75-en.pdf>
14. CARE, FoodTank, CCAFS (2015): Cultivating Equality - Delivering just and sustainable food systems in a changing climate. http://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2015/10/CARE-Food-Tank-CCAFS_Report_Cultivating-Equality.pdf
15. J.L. Porter et coll. (2014) : Food Security and Food Production Systems, au chapitre 7 du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC, https://ipcc-wg2.gov/AR5/images/uploads/WGIAR5-Chap7_FINAL.pdf
16. R. Warren et coll. (2006) : Understanding the regional impacts of climate change, Rapport de recherche préparé pour le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique, Tyndall Centre for Climate Change Research.
17. Banque mondiale (2011) : Economics of adaptation to climate change, <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2011/06/06/economics-adaptation-climate-change>
18. PNUÉ (2014) : Global Adaptation Gap report, <http://www.unep.org/climatechange/adaptation/gapreport2014/>
19. Il était prévu qu'à la fin du mois de septembre 2014, les pays développés présenteraient les moyens qu'ils envisageaient pour accroître leurs contributions. Plusieurs semaines après cette date-limite, seuls les États-Unis et la Nouvelle-Zélande avaient soumis leurs présentations. Elles restent toutefois très vagues au sujet de l'accroissement des financements, en particulier des financements publics, pour la période 2015-2020.
20. Cette séparation est également susceptible de réduire, avec le temps, les appuis fournis à des fins spécifiques telles que l'atténuation, pour lesquels les coûts décroissent régulièrement.
21. Voir par ex. CIEL/CARE (2015) : Climate change: tackling the human rights challenge of our time, <http://careclimatechange.org/publications/human-rights-climate-change/>
22. CARE (2014) : Tackling the double injustice of climate change and gender inequality, <http://careclimatechange.org/publications/double-injustice/>
23. <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/06.pdf>
24. HCDH (2009) : Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les liens entre les changements climatiques et les droits de l'homme, document n° A/HRC/ 10/61 et HCDH (2014) : Mapping Human Rights Obligations Relating to the Enjoyment of a Safe, Clean, Healthy and Sustainable Environment: Focus Report on Human Rights and Climate Change.
25. HCDH (2014) : Mapping Human Rights Obligations Relating to the Enjoyment of a Safe, Clean, Healthy and Sustainable Environment, Focus report on human rights and climate change, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Environment/MappingReport/ClimateChangemapping15-August.docx>



www.careclimatechange.org

Poverty, Environment and Climate Change Network (PECCN)

c/o CARE Denmark
Jemtelandsgade 1
2300
Copenhagen
Denmark
+45 35 200 100
www.careclimatechange.org
info@careclimatechange.org

CARE International

Secretariat
Chemin de Balexert 7-9
1219 Chateleine
Geneva
Switzerland
+41 22 795 10 20
www.careinternational.org

Fondé en 1945, CARE est l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire au monde, apolitique et non confessionnel. CARE s'attaque aux causes profondes de l'extrême pauvreté et aux conséquences du changement climatique, dans des situations d'urgence ou de développement à long terme. En 2015, le réseau CARE était présent dans 90 pays. CARE met les femmes et les filles au cœur de ses programmes. Pour en savoir plus, veuillez visiter www.careclimatechange.org